

DEC143231CNPS

**Décision portant nomination de M. Damien MONCOQ aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

**Vu** la décision n°100259DAJ du 01 octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Damien MONCOQ, ingénieur de recherche au CNRS (IR2), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Centre Limousin Poitou Charentes, est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet la prévention des risques liés à l'utilisation de nanomatériaux.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Damien MONCOQ demeure affecté à la délégation Centre Limousin Poitou Charentes, 3 avenue de la Recherche Scientifique, 45071 Orléans.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, Monsieur Damien MONCOQ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la par la délégation Centre Limousin Poitou Charentes.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs